

Monsieur Francis MASSIMINO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'aide à la réhabilitation du parc privé, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération contribue financièrement au « Programme d'Action Territorial », dans lequel la collectivité s'engage à abonder les aides de l'ANAH selon les modalités financières d'intervention validées lors de la Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du 13/11/2019.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération est saisi de 3 demandes de subvention se répartissant comme suit :

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
SANTOUL Franck 1061 route de Corbarieu 82000 Montauban PO Secteur PIG	- Montauban - Travaux énergie	Abondement forfaitaire des aides de l'ANAH pour occupant « modeste » Travaux réalisés : 15 583 € Subvention de l'Anah : 7 013 €	300 €
SAINT AROMAN Odette 510B avenue de Falguières 82000 Montauban PO Secteur PIG	- Montauban - Travaux autonomie	Abondement forfaitaire des aides de l'ANAH pour occupant « très modeste » Travaux réalisés : 15 009 € Subvention de l'Anah : 7 505 €	700 €
CAVALIER Céline 52 rue des doreurs 82000 Montauban PO Secteur OPAH-RU	- Montauban - Travaux énergie	Abondement forfaitaire des aides de l'ANAH pour occupant « très modeste » Travaux réalisés : 7 668 € Subvention de l'Anah : 4 601 €	700 €

Subventions totales octroyées : 1 700 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de verser les primes présentées ci-dessus.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

17 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

17 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 09 juillet 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

